

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 Juillet 2012

DCM N° 12-07-09

Objet : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Il a été décidé de mettre en œuvre les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir de 2011 pour gérer une partie des projets d'investissement pluriannuels de la Ville, afin de mieux planifier leur mise en œuvre.

Cette méthode permet de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et les services sur la faisabilité des projets et elle accroît la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence sur la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité.

Cet outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets. Aussi, il est proposé de valider les modifications et créations suivantes :

AP modifiées :

- Schéma directeur du système d'information : glissement d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant les CP 2012 à 170 000€, sur une enveloppe inchangée de 1.8M€ jusqu'en 2015.
- Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : augmentation des crédits 2012 à 1.47M€, sur une enveloppe inchangée d'environ 5.19M€ jusqu'en 2014, et regroupement des sous-opérations pour une plus grande réactivité opérationnelle du service et fongibilité de ses crédits.
- Programme d'efficacité énergétique des écoles : augmentation des CP 2012 de 110 000€ pour les porter à 892 000€ environ, sur une enveloppe inchangée de 3M€ jusqu'en 2014.

- Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : glissement d'une partie des crédits 2012, pour les ramener à 30 000€, sur une enveloppe inchangée de 3.5M€ jusqu'en 2014.
- Programme d'efficacité énergétique des piscines : enveloppe totale augmentée de 600 000€ pour être portée à 7.1M€ jusqu'en 2014, répartie en 300 000€ en 2012, 3.6M€ en 2013 et 3.1M€ en 2014 (hors réalisations antérieures).
- Programme d'efficacité énergétique des gymnases : augmentation des CP 2012 de 3.5M€, pour les porter à 4.5M€. L'enveloppe globale de 5M€ reste inchangée et la fin de l'opération est avancée d'un an, en 2013.
- Boîte à Musique : augmentation des CP 2012 de 3.3M€, pour les porter à 5.7M€, en adéquation avec le degré d'avancement de l'opération. L'enveloppe globale de 11.7M€ jusqu'en 2014 reste inchangée.
- Porte des Allemands : glissement d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 100.000€, sur une enveloppe inchangée de 3.5M€ jusqu'en 2014.
- Place Mazelle : augmentation des crédits 2012 de 1.8M€, portant les CP 2012 à 4.3M€, en adéquation avec le degré d'avancement de l'opération. L'enveloppe globale reste inchangée, à environ 9.2M€ jusqu'en 2014.
- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : augmentation des crédits 2012 d'environ 700 000€, portant les CP 2012 à 796 000€, vu l'avancement de l'opération. L'enveloppe globale reste inchangée, à 6.5M€ jusqu'en 2014.
- Opérations structurantes de voirie : regroupement des sous-opérations pour une plus grande réactivité opérationnelle du service et fongibilité de ses crédits, sortie de l'opération du passage à niveau de la Patrotte (v. après). Les CP 2012 sont ainsi ramenés à 2.1M€ environ, sur une enveloppe pluriannuelle de 15.2M€ jusqu'en 2014.

AP créées :

- Construction de la mairie de quartier de Bellecroix : mise en place d'une enveloppe totale d'1M€ sur 2 ans, répartie en 180 000€ en 2012 et 820 000€ environ en 2013.
- Restauration des églises et monuments historiques : regroupement des anciennes AP Notre-Dame, St Martin, St Vincent, St Eucaire et Ste Sézolène, pour une plus grande réactivité opérationnelle du service et fongibilité de ses crédits. Les crédits 2012 sont doublés, à 1.4M€, sur une enveloppe globale inchangée de 9.7M€ jusqu'en 2015.
- Aménagements quartier Les Isles : mise en place d'une enveloppe totale de 3.8M€ sur 2 ans, répartie en 2.3M€ en 2012 et 1.5M€ en 2013 environ.
- Suppression passage à niveau Patrotte : sortie de l'AP globale des Opérations de voirie, en raison de son envergure, et augmentation des crédits 2012 à 1.1M€. L'enveloppe globale est d'environ 6.2M€, jusqu'en 2014.

Les AP suivantes ne font pas l'objet de modifications quant à leurs CP 2012 ni à leur enveloppe globale : Plan Vélo, Centre culturel et social de Metz Nord - Patrotte, Fonds de concours Mettis, Crédit et rénovation des restaurants scolaires, Réaménagement du Péristyle de l'Hôtel de Ville.

Au total, les AP/CP couvrent 20 programmes, à hauteur de 31.6M€ en 2012, pour une enveloppe pluriannuelle de 124.3M€ de dépenses et 10.9M€ de recettes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la délibération du 15 décembre 2011 concernant les AP/CP 2012 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective des différentes opérations ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'acter les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe, comprenant les crédits détaillés.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller Délégué :

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Service Finances

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47

Absents : 8

Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITE

ANNEXE
TABLEAUX DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET CREDITS DE PAIEMENT